

FORMATION 7H A2 vers A

**VOTRE MOTO-ÉCOLE VOUS INFORME SUR LA FORMATION OBLIGATOIRE
POUR L'OBTENTION DE LA CATÉGORIE A DU PERMIS DE CONDUIRE, PAR
LES TITULAIRES DE LA CATÉGORIE A2 DEPUIS AU MOINS DEUX ANS.**

Quelle formation ? À quel moment ? Pour quels coûts ?

Cette notice vous apporte l'essentiel des réponses à ces questions.

Votre contact :

Téléphone : E-mail :



Cachet de l'auto-école

Auto-école CARTON ROSE
3 Rue Saint-Maurice
69008 Lyon
Tél. : 04.78.74.74.93

Horaires d'ouverture

Lundi		
Mardi		
Mercredi		
Jeudi		
Vendredi		
Samedi		

OBJECTIFS de la formation

- Amener à la compréhension d'apports théoriques essentiels et/ou spécifiques, à la pratique sécuritaire de la conduite d'une motocyclette d'une puissance supérieure à 35 kW ;
- comprendre l'utilité de maîtriser les savoir-faire et techniques simples mais indispensables à la pratique sécuritaire de la conduite d'une motocyclette d'une puissance supérieure à 35 kW ;
- travailler, notamment sur le processus détection-analyse-décision et action, dans le cadre d'un audit de conduite.

QUAND PUIS-JE SUIVRE LA FORMATION ?

La formation peut être suivie trois mois avant la date anniversaire des deux ans d'obtention de la catégorie A2 du permis de conduire.

CARACTÉRISTIQUES

FORMATION DISPENSÉE

ENSEIGNEMENT

- La formation dure 7 heures, quel que soit le nombre d'élèves.
- La formation est dispensée par un enseignant titulaire de l'autorisation d'enseigner la conduite des véhicules de la catégorie A en cours de validité.
- La formation est composée d'une séquence théorique et de deux séquences pratiques (hors circulation et en circulation).
- La séquence en circulation comprend des phases d'écoutes pédagogiques et s'effectue avec un maximum de quatre élèves.



LA FORMATION de 7 heures

LE PROGRAMME DE FORMATION

SÉQUENCES	DURÉE	INTITULÉ	CONTENU
Séquence 1	2 h	Théorie	<ul style="list-style-type: none"> Statistiques de l'accidentalité routière et de celles spécifiques à la conduite des motocyclettes. Sensibilisation aux risques spécifiques à la conduite des motocyclettes. Explication et échanges sur les comportements par rapport au phénomène vitesse. Explication et échanges sur les raisons du caractère indispensable du port des équipements de protection. Conduite et produits psychoactifs.
Séquence 2	2 h	Maniabilité hors circulation	<p>S'adapter à un nouveau véhicule et comprendre la nécessité d'anticiper et d'adapter son comportement pour éviter la gestion de situations dangereuses.</p> <p>Explications et travail sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> les situations de changements de direction à droite et à gauche, le freinage, les techniques d'inclinaison.
Séquence 3	3 h	Circulation et clôture de la formation	<ul style="list-style-type: none"> Réalisation d'un audit de la conduite du ou des élèves, principalement axé sur la perception, l'analyse, la prise de décision et l'action : chaque élève effectue 30 minutes au minimum de conduite, puis 10 minutes sont consacrées au bilan de sa prestation. Clôture de la formation (20 minutes), échanges et bilan.

À la fin de la formation, une attestation est remise par votre auto-école. Elle ne permet de conduire un véhicule de la catégorie A qu'à compter du jour où vous êtes en possession du titre de conduite définitif.



ATTESTATION DE SUJET DE LA FORMATION REQUISE POUR
L'OBTENTION DE LA CATÉGORIE A DU PERMIS DE CONDUITE
PAR LES TITULAIRES DE LA CATÉGORIE A2 DEPUIS AU MOINS 2 ANS. BPPC éditeur

Cette attestation est délivrée en application de l'article 4 de l'arrêté du 8 novembre 2012.

Nom de l'organisme : _____
N° d'agrément : _____
N° SIREN ou SIRET : _____
Adresse : _____

Date et lieu de délivrance de l'agrément préfectoral : _____

Atteste que : _____

Nom de famille : _____
Nom d'usage : _____
Prénom(s) : _____
Né(e) le : _____ à : _____
Adresse : _____

Date d'obtention du permis A2 : _____
N° du permis de conduire : _____
a suivi les 7 heures de formation pratique requise pour l'obtention de la catégorie A par les titulaires de la catégorie A2 depuis au moins 2 ans.

Date de délivrance de l'attestation : _____
Signature du bénéficiaire de la formation : _____

L'organisme ayant dispensé la formation et _____
Signature du titulaire de l'agrément : _____

Exemplaire Préfecture Exemplaire Drôle Archives Etablissement

Avertissement : le titulaire de la présente attestation ne sera autorisé à conduire les véhicules de la catégorie A qu'à compter du jour où il sera en possession du titre de conduite correspondant.

Votre BUDGET

Les tarifs exprimés dans ce document ne constituent pas un devis.

Ils ne sont que consultatifs, mais ils vous permettent de calculer approximativement votre budget pour votre formation.

**1= Taux TVA réduit **2= Taux TVA normal

Informations complémentaires :

Dates des sessions de formation :

La formation fait l'objet d'un contrat répondant à la réglementation en vigueur: L213-2 et R213-3 du Code de la Route; ainsi que la recommandation n° 05-03 relative aux contrats de formation à titre opéreux à la conduite automobile.